

Un plan de soutien opportun pour le commerce de proximité, l'artisanat et les professions libérales

Édito. Le plan en faveur du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales présenté par le ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre du troisième projet de loi de Finances rectificative, répond à la demande de l'U2P de poursuivre et d'étendre les mesures prises en concertation au cours de la crise sanitaire et économique afin de soutenir les entreprises de proximité.

Je tiens d'abord à saluer les mesures qui ont été confirmées et que l'U2P réclamait :

- l'exonération de trois mois de cotisations et contributions patronales pour toutes les entreprises soumises à une fermeture administrative ;
- une réduction exceptionnelle des cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants à hauteur de 400 millions d'euros ;
- le prolongement jusqu'à juin inclus de l'accès au fonds de solidarité (hors activités touristiques et assimilées qui pourront en bénéficier au-delà) et l'abandon de la condition d'un refus de Prêt Garanti par l'Etat pour accéder au second volet du Fonds de solidarité ;
- la possibilité de débloquer un contrat Madelin ou un plan d'épargne retraite individuel dans la limite de 8000 euros dont 2000 euros défiscalisés.

De même, le gouvernement prend d'ores et déjà en compte

plusieurs propositions de l'U2P pour renforcer et dynamiser les entreprises de proximité :

- la création avec la Banque des territoires et les collectivités territoriales d'une centaine de Foncières visant à acquérir et rénover des locaux, et à proposer des loyers modérés en vue de lutter contre la vacance commerciale et la désertification des centre-villes et centres-bourgs ;
- un accompagnement à la numérisation des TPE afin de les rendre plus résistants à d'éventuelles nouvelles crises et d'accroître leurs parts de marché face aux autres formes de commerce ;
- une campagne de communication qui sera déployée à l'automne pour promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité.

Aussi, je me réjouis du travail de concertation que nous avons mené avec le Gouvernement et avec le Président de



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire (d.) et le Président de l'U2P, Alain Griset (g.) à l'occasion des Rencontres de l'U2P.

la République, et qui porte ses fruits à travers ces mesures. Dans le cadre du plan de relance prévu pour l'automne prochain, l'U2P sera amenée à faire d'autres propositions pour

accompagner les entreprises en difficultés (voir p. 2), et reste plus que jamais déterminée. ■

Alain Griset
@alaingriset

Relance Les propositions de l'U2P pour une relance durable des entreprises de proximité **p. 2**

CMA France Joël Fourny élu à la présidence de CMA France **p. 3**

Artisanat du Bâtiment Le conseil d'administration de la CAPEB renouvelé **p. 3**

Soutien Un accompagnement complet des chefs d'entreprise de proximité **p. 3**

14 priorités et cinq objectifs pour une relance durable des entreprises de proximité

Après avoir soumis au gouvernement 14 priorités pour faciliter la reprise des entreprises de proximité à l'issue du confinement, l'U2P a obtenu qu'un plan de relance sectoriel soit consacré aux indépendants sur le modèle des plans annoncés pour l'aéronautique, le tourisme ou encore l'automobile (voir p. 1). Au-delà de ce plan, l'U2P a formulé des propositions pour une relance durable des entreprises de proximité.

L'arrêt soudain et d'ampleur inédite de l'économie, provoqué par les mesures de confinement destinées à lutter contre la pandémie du coronavirus, a impacté directement ou indirectement toutes les entreprises de proximité.

Les fermetures administratives ne doivent pas faire oublier toutes les entreprises touchées

Certes, les pertes sèches de chiffre d'affaires concernent au premier chef les entreprises de proximité qui ont fermé pour raison administrative, pour se conformer aux règles édictées par leur Ordre professionnel ou encore parce qu'elles étaient dans l'impossibilité de respecter les gestes « barrière ». Mais elles affectent également les entreprises de proximité qui, autorisées à ouvrir, ont vu leur clientèle confinée se raréfier voire disparaître.

Selon les premières estimations chiffrées disponibles, ce sont environ 600 000 entreprises de proximité qui ont fermé par obligation administrative pour la période couvrant la mi-mars à la mi-mai, soit une perte de chiffre d'affaires d'environ 14 milliards d'euros. D'ores et déjà, l'on sait que le retour à la normale ne sera que très progressif, comme le soulignait l'Insee dès son point de conjoncture du 23 avril 2020 :

« Comme un organisme placé sous anesthésie, l'économie française n'assure plus que ses fonctions vitales. Les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages visent notamment à favoriser les condi-



Philippe Chagnon, Coordonnateur Santé / U2P

tions du réveil — dont on sait qu'il ne sera que très progressif — puis de la convalescence. Car pendant la période de confinement, la perte de revenu national aura été considérable: la majorité sera absorbée par la hausse du déficit public, mais une part non négligeable restera au compte des entreprises. Les ménages seront également affectés, même si leur taux d'épargne devrait grimper ponctuellement du fait de la baisse de la consommation pendant le confinement. À l'incertitude sur le scénario sanitaire, qui n'augure pas d'un rebond économique rapide, s'ajoute donc l'incertitude sur le comportement des ménages et des entreprises dans ce contexte inédit. »

La crise survient alors que la trésorerie des entreprises de proximité est fragilisée

Alors que la trésorerie des entreprises de proximité a déjà été fragilisée par les manifestations des « Gilets jaunes », et les mouvements sociaux liés au projet de réforme des

retraites, la crise génère des coûts liés au respect de mesures de protection des salariés et de la clientèle qu'il n'est que très partiellement possible voire impossible de répercuter sur les prix de vente. En outre, le respect des mesures sanitaires pénalise la productivité des entreprises et donc leur chiffre d'affaires. Au mois de mai, 82 % des PME anticipent une dégradation de leur trésorerie au cours des trois prochains mois.

Pérenniser l'accompagnement des entreprises de proximité, une question de politique économique

C'est pourquoi, il apparaît indispensable de maintenir les mesures de soutien déjà adoptées par les pouvoirs publics au moins jusqu'au troisième trimestre 2020 et au-delà, en fonction de la situation des activités.

Il importe de restaurer la confiance en l'avenir de tous les agents économiques, ménages, entreprises, afin que

les premiers reviennent vers les entreprises de proximité et que les seconds investissent. À cet égard, pour une reprise durable de l'activité, le soutien à l'investissement est un thème majeur alors que les entreprises pourraient être fortement incitées à reporter leur projet d'investissement.

L'investissement, c'est également l'investissement en capital humain, dans la formation des jeunes, et à ce titre, l'U2P considère que l'embauche d'apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation dans les entreprises de proximité doit être massivement soutenue.

La crise particulière que nous traversons révèle de façon criante la nécessité de disposer d'outils de politique économique ciblés vers les petites entreprises afin que celles-ci puissent amplifier leur contribution pour « réinventer la croissance ».

C'est pourquoi l'U2P a identifié 14 grandes priorités et formulé des propositions complémentaires, réparties en cinq objectifs, pour une relance durable des entreprises de proximité.

Un document à retrouver sur u2p-france.fr. ■



Joël Fourny élu à la présidence de CMA France

Joël FOURNY, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, par ailleurs membre du Conseil National de l'U2P, a été élu le 23 juin dernier Président de CMA France dans le cadre de l'Assemblée Générale.

Fabienne Munoz, Présidente de la CMA de l'Ardèche a pour sa part été élue pour lui succéder à la troisième vice-présidence de CMA France.

À l'occasion de cette élection l'U2P a d'abord voulu saluer la mémoire de Bernard Stalter qui présidait l'institution avant d'être emporté par le coronavirus. Il laissera le souvenir



d'un homme passionné par l'artisanat, par sa profession, la coiffure, et particulièrement investi dans ses missions à la tête de CMA France.

L'U2P souhaite plein succès à Joël Fourny dans sa nouvelle fonction. Il a travaillé étroitement avec son prédécesseur et connaît les défis qui s'annoncent, qu'il s'agisse notamment de faire face à la crise économique, de favoriser le développement de l'apprentissage, ou de mener à bien la réforme du réseau des CMA.

L'U2P ne doute pas que la concertation entre l'U2P et CMA France, de même que la complémentarité de leurs actions, contribueront à soutenir les entreprises artisanales et à porter haut les couleurs de l'artisanat. ■

Le conseil d'administration de la CAPEB renouvelé

Le conseil d'administration de la CAPEB a été renouvelé lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 24 juin dernier.

En tout, 9 postes d'administrateurs arrivant à leur terme ont été renouvelés, et 7 nouveaux membres ont fait leur entrée au sein du conseil d'administration national, dont deux femmes.

Patrick Liébus, qui ne se représentait pas à l'issue de trois mandats de trois ans, a quitté le conseil d'administration. L'U2P salue son engagement et son dévouement et ne manquera pas de s'associer à l'hommage qui lui sera rendu quand une réunion en présentiel sera possible. Un nouveau président sera élu à la tête de la CAPEB pour lui succéder.

D'autres représentants éminents de la CAPEB ont quitté le conseil d'administration, notamment Dominique Métayer, président de l'Union nationale maçonnerie-carrelage et trésorier de l'U2P.

L'élection du nouveau pré-



sident ou de la nouvelle présidente aura lieu à l'issue d'un vote du conseil d'administration qui se réunira les 2 et 3 juillet prochains. ■

Les 7 nouveaux élus au sein du conseil d'administration de la CAPEB sont Nathalie Bergère, Vincent Dejoie, Sylvain Fornes, Laurent Marmonier, Jean-Pierre Richard, Thierry Toffoli et Laure Vial.

Un accompagnement complet des chefs d'entreprise de proximité

L'U2P propose trois dispositifs d'accompagnement des chefs d'entreprise de proximité : une synthèse mise à jour en continu des aides destinées aux artisans, aux commerçants et aux professionnels libéraux, une cellule de soutien psychologique gratuite et un site e-commerce d'approvisionnement en équipements de protection sanitaire.

Toutes les aides aux entreprises en un clic

En parallèle du travail mené sans relâche auprès du gouvernement et des divers organismes sociaux pour aider les entreprises de proximité à faire face à la crise, l'U2P a souhaité dès les premiers jours de confinement informer le plus largement possible les chefs d'entreprise sur les dispositifs d'accompagnement qui leur étaient destinés, et faciliter leurs démarches le cas échéant.

L'U2P tient ainsi à jour sur son site Internet une véritable « boîte à outils » qui intègre

désormais le protocole national de déconfinement et les guides métiers applicables à chaque secteur d'activité. Un document déjà téléchargé plusieurs milliers de fois, à retrouver sur u2p-france.fr.

Une cellule psychologique gratuite pour les chefs d'entreprise de proximité

Par la suite, conscientes de la détresse d'un grand nombre d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux, dont le risque d'isolement s'est accru pendant la crise, l'U2P et ses organisations membres ont mis en place une plate-

forme gratuite d'écoute et d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise de proximité, accessible au **09 85 607 727**. Près de trente psychologues se tiennent ainsi à la disposition des chefs d'entreprise, 7 jours sur 7, de 8h à 20h.

Un réseau indépendant pour s'approvisionner en équipements de protection

Enfin, pour permettre aux entreprises de proximité de reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles, l'U2P a noué un partenariat avec la société Paris

Fashion Shops afin de lancer une plateforme e-commerce : ProxiProtection.fr. Celle-ci, soutenue par la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances, permet aux chefs d'entreprise de proximité de bénéficier de leur propre réseau indépendant pour s'équiper rapidement et durablement, dans des conditions tarifaires avantageuses, en masques, gants, gel hydroalcoolique, visières antiprojections, blouses... Et de garantir ainsi leur protection, celle de leurs salariés, et celle de leurs clients ou patients. ■

Brèves

Professions libérales : face au covid-19, l'UNAPL propose un guide pratique complet. La reprise de l'activité peut se heurter à de nombreuses interrogations aussi bien sur le plan social que fiscal (Comment assurer la santé/sécurité de mes salariés ? Certains salariés peuvent-ils rester en activité partielle et d'autres reprendre le travail ? Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre ? etc.). Pour y répondre, l'Union nationale des professions libérales (membre de l'U2P) a rédigé un guide pratique numérique, sous forme de questions-réponses, visant à apporter des éclairages concrets aux problématiques auxquelles les professions libérales peuvent être confrontées. « *La situation nécessitant un ajustement quasi quotidien des mesures prises par les pouvoirs publics, précise l'organisation, ce guide sera régulièrement mis à jour.* » Un outil à retrouver dès à présent sur le site unapl.fr.

La CGAD publie les résultats d'une troisième enquête sur la situation des entreprises. La Confédération générale de l'alimentation en détail (membre de l'U2P) a lancé du 28 mai au 11 juin 2020 une troisième enquête afin de connaître l'impact post confinement sur les entreprises de l'alimentation en détail, et la façon dont elles relancent leur activité en période de déconfinement progressif. Il ressort que 49 % des entreprises ont une activité encore en baisse début mai par rapport à mai 2019. Plus de 22% des entreprises rencontrent des problèmes avec le non-paiement des factures de leurs clients professionnels. Elles sont 17,1 % à être fragilisées ou très fragilisées (licenciements, cessation de paiement envisagé), et les chefs d'entreprise, pour 46,2% d'entre eux, se sentent actuellement stressés ou très stressés par leur travail. Près de 81% des entreprises se disent par ail-

leurs satisfaites ou très satisfaites de l'accompagnement de leur organisation professionnelle lors de cette crise. Les résultats complets de l'enquête sont disponibles au téléchargement sur le site cgad.fr.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) s'appuie sur la SIAGI pour conforter la trésorerie des petites entreprises. La SIAGI voit ses moyens d'action renforcés de manière substantielle dans le cadre du programme COSME, après avoir répondu à l'appel de la Commission Européenne en avril dernier. Le FEI a ainsi triplé son allocation budgétaire à la SIAGI, ouvrant la possibilité aux petites entreprises françaises de bénéficier d'une garantie pour leurs crédits de trésorerie, avec une couverture de risque rehaussée à 80 %, dans le cadre d'une enveloppe permettant de garantir plus de 250 millions d'euros de crédits. Cette action est déployée à compter du 15 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, et sera adressée en priorité aux 22 000 clients actuels de la SIAGI, issus du monde de l'artisanat et du commerce de proximité, incluant le secteur du tourisme, pour contribuer ainsi au plan de relance du Gouvernement.

Le ministère du Travail a annoncé les dates des élections professionnelles et de la mesure de la représentativité patronale. Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés voteront ainsi du 25 janvier au 7 février 2021 pour le syndicat de leur choix. L'annonce des résultats du scrutin est prévue quant à elle le 19 février 2021. En parallèle, les organisations patronales ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour recenser leurs adhérents à jour de cotisation au titre de l'année 2019. Leurs candidatures à la mesure de leur audience pourront être déposées à partir du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 28 février 2021 pour les branches professionnelles, ou jusqu'au 31 mars 2021 pour l'audience au niveau national interprofessionnel. ■

Sur les réseaux sociaux

Chefs d'entreprise de proximité, n'hésitez pas à partager vos difficultés face au #COVID19. Ne restez pas isolés. Joignez la plateforme d'écoute et d'accompagnement psychologique proposée gratuitement par l'U2P: 09 85 607 727.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 23 JUIN 2020

Agenda

24 juin

Participation du Président de l'U2P à une rencontre au Palais de l'Élysée, à l'invitation du Président de la République Emmanuel Macron, en présence notamment du Premier ministre, du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre du Travail, et avec les partenaires sociaux.

25 juin

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une réunion sur le plan de relance commerce, artisanat, professions libérales, à l'invitation du ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire et en présence de la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher.

8 juillet

Audition du représentant de l'U2P dans la négociation nationale interprofessionnelle sur la santé au travail, Michel Chassang, et du Secrétaire Général de l'U2P par les députées Charlotte Parmentier-Lecocq, Carole Grandjean et Cendra Motin dans le cadre de l'élaboration d'une proposition de loi relative à la réforme de la santé au travail.

9 juillet

Réunion du Conseil National de l'U2P.

16 juillet

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, et son Directeur Général, Christophe Beau.

Participation du Président de l'U2P au Comité de suivi des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de covid-19, présidé par l'économiste Benoît Cœuré.

27 juillet

Participation du Président de l'U2P au Comité de suivi des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de covid-19, présidé par l'économiste Benoît Cœuré.

3 septembre

Réunion du Bureau de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} juillet 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage